



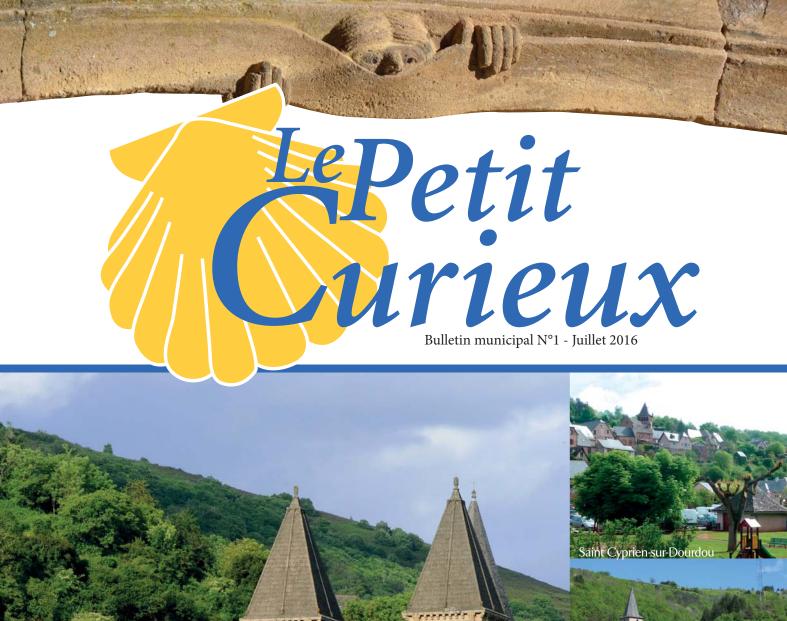








St Cyprien-sur-Dourdou Grand-Vabre











St Cyprien-sur-Dourdou Grand-Vabre

## **SOMMAIRE**

Nouveau territoirep. 1
Mot du Mairep. 2
Commune Nouvellep. 3
Le pacte financierp. 3
La chartep. 4
Les commissionsp. 5
L'organigrammep. 6 - 7
Le budgetp. 8
Repas des aînésp. 9
Inauguration DABp. 9
Plan canicule 2016p. 10
TAD jeunesp. 10
Transport à la demandep. 11
Renseignements utilesp. 12
Coordonnées et horaires Mairies déléguéesp. 12

## COMMISSION COMMUNICATION

Président : Denise BRUEL

Membres:

Vincent CANTALA Julien CERLES Marie GAILLAC

René JALBERT Davy LAGRANGE

**Bernard LEFEBVRE** 

**Anne-Marie SCHNEIDER** 

Responsable Publication : Bernard LEFEBVRE

Responsable Rédaction : Anne-Marie SCHNEIDER

## **MAIRIE**

Tél: 05 65 72 83 60 Fax: 05 65 72 81 58

Mail:

mairie-conques-en-rouergue@orange.fr

## LE MOT DU MAIRE

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Depuis quelques mois, nous vivons un bouleversement politique majeur sans précédent, dans un contexte très difficile pour notre pays.

- Nouveau découpage cantonal qui a vu la disparition de notre Canton.
- Redéfinition du rôle du Département dont la compétence «économie» disparaît.
- Fusion des Régions.
- Création des Communes Nouvelles.

Nous mesurerons seulement dans quelques années les conséquences de ces évolutions.

Quant à notre Commune Nouvelle, l'administration et les services sont opérationnels depuis le le mars.

Les élus ont pu mesurer le travail considérable mais nécessaire à cette mise en place. Il faudra bien encore 6 mois pour caler cette nouvelle entité, mais chacun s'y attèle et apporte sa contribution à l'édifice.

À partir de la rentrée, nous allons travailler les économies à réaliser sur les frais de fonctionnement en accélérant la mutualisation et en renégociant tous nos contrats.

Enfin, courant juillet, nous terminerons le projet politique de notre territoire afin de le présenter aux services de l'État début août. Dès que le Conseil municipal aura validé ce projet, nous communiquerons sur l'avenir de notre collectivité : d'importants chantiers nous attendent.

L'été est enfin arrivé! Le dispositif habituel concernant le plan canicule est déclenché. Si vous avez sûrement près de chez vous une personne âgée seule, je vous suggère en cas de forte chaleur de lui rendre une visite et, si besoin, de prévenir la mairie ou un élu.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances, un repos bien mérité.

Cordialement

Bernard LEFEBVRE



Brigitte Costes nous a quittés brutalement le 24 mai 2016 à l'âge de 57 ans

Toute l'équipe municipale a été bouleversée et est encore sous le choc.

Brigitte était une femme pleine d'enthousiasme, très généreuse tant sur le plan associatif que municipal. Elle donnait énormément de son temps, de son énergie aussi, toujours prête à aider, toujours

la pour les autres

Elle faisait partie du conseil municipal de Grand-Vabre depuis mars 2008 en tant que conseillère, puis elle devint adjointe de l'équipe municipale en 2010.

Brigitte a beaucoup œuvré pour la mise en place de la commune nouvelle dans laquelle elle s'était déjà très investie.

Elle était aussi très engagée au niveau associatif, elle était membre du Syndicat d'Initiative, du Foyer Rural et du club de randonnée de Grand-Vabre... toujours prête à proposer ses services malgré son emploi du temps très chargé.

Nous pensons très fort à Bernard son mari qui l'a toujours soutenue et accompagnée dans ses fonctions d'élue ; une pensée bien sûr pour Clément et Léo ses enfants et pour Léa sa manan

Son départ prématuré laisse un énorme vide au sein de la collectivité mais aussi au sein du village.

Brigitte, nous allons tâcher de faire et de poursuivre ton travail.

Nous sommes honorés de t'avoir connue et d'avoir pu partager un bout de chemin, trop court, à tes côtés.

## COMMUNE NOUVELLE

La loi du 16 décembre 2010 revue par la loi du 16 mars 2015, portant sur la réforme des collectivités locales, prévoit la possibilité d'une nouvelle organisation communale : la commune nouvelle. Les communes qui entrent en communes nouvelles au 01/01/2016 ont la garantie de ne plus voir baisser leur DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) à partir de 2016. Les dotations d'État (DSR et de péréquation) sont garanties à leur niveau de 2015 voire augmentées, elles ne peuvent plus baisser. Ces communes-là sont prioritaires à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

En **février 2015**. les 6 maires de l'ex-canton de Conques (Conques, Grand-Vabre, Noailhac, Saint-Cyprien sur Dourdou, Saint-Félix de Lunel et Sénergues), ont décidé de lancer une réflexion sur l'opportunité de créer une commune nouvelle, convaincus de la nécessité de cette réforme pour pouvoir avancer et surtout continuer à bénéficier des financements de l'État.

La commune nouvelle n'est pas une fusion mais un regroupement volontaire avec pour objectif une gestion unique des moyens (humains, budgétaires, matériels...) afin de mener des projets qu'une commune seule ne pourrait réaliser.

Un comité de pilotage composé des maires et de leurs adjoints, décide de faire appel au cabinet conseil « Gestion Locale » de Béziers qui a réalisé, auprès de chaque commune, un diagnostic sur l'état de nos collectivités. Les élus, dans le cadre d'un comité de pilotage, définissent la charte fondatrice, base du regroupement volontaire, qui fixe les objectifs et le projet politique pour la création de la commune nouvelle.

Un courrier d'information est adressé à l'ensemble de la population des 6 communes.

Les études et la charte ont fait l'objet d'une présentation à tous les conseils municipaux, puis lors de réunions publiques dans toutes les communes : le but était d'informer la population sur la loi du 16/03/2015. l'étude commandée par les communes fondatrices et la charte constitutive.

Le 23 octobre 2015. les 6 Conseils municipaux des communes historiques votent pour approuver le projet de création de la commune nouvelle. La commune de Sénergues n'a pas dégagé de majorité favorable sur le projet. La commune de Saint-Félix, n'ayant pas de continuité géographique avec les autres communes se retrouve isolée malgré un vote favorable. Les communes de Conques. Grand-Vabre, Noailhac et Saint-Cyprien sur Dourdou décident donc de se regrouper en commune nouvelle. Les études prospectives sont reprises et confirment les avantages du pacte financier.

Le **6 novembre 2015**, les 4 communes votent la création d'une commune nouvelle à une très forte majorité.

Le 19 novembre 2015, Le Préfet prend l'arrêté de création de la

commune nouvelle

#### « CONQUES-EN-ROUERGUE » à effet du 1er janvier 2016.

Son siège est la Mairie de Conques, le Bourg, 12320 CONQUES-EN-ROUERGUE.

Les 47 conseillers municipaux issus des communes fondatrices sont conservés. en conformité avec la loi, jusqu'en 2020. Les réunions du Conseil Municipal ont lieu au siège de la commune nouvelle. Chaque commune historique conserve sa Mairie devenant « Mairie déléguée » de la commune nouvelle, avec les services publics qui y sont rattachés. Elles conservent leurs noms et leurs limites géographiques et ont de réelles compétences de proximité, pour tout ce qui concerne notre vie quotidienne. Chaque commune continue à faire vivre les associations de son territoire, les manifestations traditionnelles sont maintenues en l'état. Les mairies actuelles assurent les missions de service public habituel. Les Maires actuels des communes historiques deviennent maires délégués et restent donc à votre écoute.

La commune nouvelle assure la mutualisation :

- du matériels
- des moyens humains et financiers,
- la mise en réseau des mairies déléguées. l'égalité fiscale entre tous les habitants ainsi qu'un égal accès pour tous aux services publics communaux
- la continuité des investissements prévus initialement par les communes fondatrices
- réfléchira pendant l'exercice 2016 au développement du territoire et à la priorité des projets.

Le 4 janvier 2016, le nouveau Conseil municipal s'est réuni à la mai-

rie de Conques, siège de la commune nouvelle, et a élu Bernard Lefebvre, Maire de la Commune Nouvelle « Conques-en-Rouergue ».



## LE PACTE FINANCIER POUR LES COMMUNES NOUVELLES

On ne crée pas une commune nouvelle pour obtenir des avantages financiers, mais ceux-ci sont un élément déclencheur de la réflexion des élus. Créer un commune nouvelle, c'est partager un territoire, définir un projet politique, mutualiser les moyens des communes fondatrices, mieux exister avec une commune plus importante et augmenter ses capacités budgétaires.

Le pacte financier permet à la commune nouvelle de bénéficier d'avantages financiers sur les 3 prochaines années :

- Maintien de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) de 2015 sur les 3 prochaines années.
- La DGF est bonifiée de 5% également sur les 3 prochaines années.
- La dotation de solidarité rurale (DSR) est regroupée et maintenue sans limite de durée.
- Le remboursement de la TVA est effectué dans l'année par trimestre par le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA).

Enfin. la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), aide de l'État aux investissements, doit soutenir en priorité les investissements des communes nouvelles.

Ce pacte financier a permis aux élus de la commune nouvelle de maintenir les taux des taxes au niveau de 2015. Cependant, si le niveau en valeur des impôts locaux de la part communale ne va pas évoluer, il y aura un lissage des taux sur quelques années afin d'uniformiser ces taux sur tout le territoire de la commune nouvelle. Il y aura donc dans certaines communes historiques un rééquilibrage des taux à la hausse ou à la baisse. Les écarts constatés entre les communes historiques sont peu important.

À la fin de l'année, après le vote du rééquilibrage, les futurs taux par commune historique seront publiés dans le bulletin municipal et affichés dans chaque mairie.

Si le pacte financier est un élément majeur pour la gestion de la commune nouvelle, il y a d'autres éléments que la commune aura à mettre en œuvre :

- Économie par la mutualisation des moyens,
- Renégociation de tous les contrats.
- Centralisation des achats de fournitures.

Il faudra bien un exercice pour que ces mesures soient mises en place. L'objectif est de réduire les coûts de fonctionnement pour investir davantage.

## CHARTE COMMUNE NOUVELLE CONQUES-EN-ROUERGUE

(annexé à la délibération du 6 novembre 2015 créant la commune nouvelle)

#### PRINCIPES FONDATEURS

Les communes de Conques, Grand-Vabre, Noailhac et Saint-Cyprien sur Dourdou partagent un passé historique commun. Elles ont, depuis de nombreuses années, l'habitude de travailler ensemble à travers divers syndicats intercommunaux. Elles appartiennent au même bassin de vie et d'emploi.

Dans un souci de mutualiser les services indispensables au développement et à l'épanouissement des habitants, de pérenniser les

quatre communes fondatrices tout en ayant la volonté d'offrir à chaque habitant la même qualité de services, les élus ont décidé la création d'une commune nouvelle regroupant leurs quatre communes.

La présente charte a pour objet de rappeler l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui doivent s'imposer aux élus qui seront en charge de la gouvernance tant de la commune nouvelle que des communes fondatrices déléguées.

### LES OBJECTIFS SONT LES SUIVANTS:

- Fédérer les communes actuelles et permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité rurale plus dynamique, plus attractive en terme économique, social, touristique, culturel, sportif et être en capacité de porter des projets pour le développement du territoire.
- Assurer une meilleure représentation de notre territoire et de ses habitants auprès de l'État, des autres collectivités ou établissements publics.
- Respecter une représentation équitable des communes fondatrices au sein de la commune nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants des communes déléguées.
- Maintenir un service public de proximité pour les habitants du territoire. Il s'agit d'assurer le développement cohérent et équilibré de chacune des communes fondatrices dans le respect des intérêts de ses habitants et d'une bonne gestion des deniers publics avec tous les moyens humains, matériels et financiers des quatre communes.
- Préserver la spécificité, l'histoire, la culture, le patrimoine de chaque commune fondatrice.

#### LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES DE LA COMMUNE NOUVELLE:

Les Conseils municipaux des communes fondatrices tiennent à rappeler leur attachement :

• Au développement de l'habitat sur les quatre communes dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire : Plan Local d'Urbanisme (PLU), Carte Communale, Règlement National d'Urbanisme (RNU).

La commune nouvelle va pouvoir réfléchir à l'uniformisation de leur document d'urbanisme dans le cadre du futur PLUi, compétence de la communauté de communes.

- Au maintien et au développement de l'activité commerciale, industrielle, artisanale et agricole sur le territoire en partenariat avec la Communauté de Communes Conques-Marcillac. La commune nouvelle mettra tout en œuvre pour conserver et développer ces activités actuellement existantes sur les communes déléguées.
- Au développement de l'activité touristique et plus particulièrement accompagner la démarche Grand Site de France. Une attention particulière sera portée aux aménagements des parkings de Conques, à leur fonctionnement et à leur tarification.
- Au maintien d'un service public de proximité sur le territoire :
- La gendarmerie
- Le pôle de santé
- L'accueil et le secrétariat de mairie dans chaque commune déléguée avec un appui des services techniques selon les besoins.

• À la pérennisation des écoles maternelles et élémentaires sur les communes déléguées de Conques, Grand-Vabre et Saint-Cyprien sur Dourdou.

L'objectif est de maintenir au maximum ces structures actuelles.

Étendre les activités du Centre de Loisirs sans Hébergement (ALSH) sur tout le territoire et assurer dans toutes les écoles des activités périscolaires de qualité.

- À l'amélioration et à l'entretien des infrastructures routières qu'elles soient gérées par la Communauté de communes Conques-Marcillac ou par la commune nouvelle.
- À la préservation de l'environnement sur le territoire.
- Au développement de l'attractivité avec les services culturels, de loisirs, d'animations, de tourisme et la mobilité sur le territoire.
- Au maintien et au développement des labels touristiques dont bénéficient les communes déléguées.
- À la préservation du Patrimoine bâti communal des communes fondatrices, les édifices liés au culte ou non, dont celui de Conques, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
- Au soutien des activités associatives sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle. Les équipements sportifs et culturels sont accessibles à tous.

## LISTE DES COMMISSIONS COMMUNALES

### **RESSOURCES HUMAINES - FINANCES**

Responsable: Anne-Marie SCHNEIDER

Bernard LEFEBVRE Jean-Claude DELAGNES

Bernard FERRIERES

Marie-Noëlle PINQUIE DOUMBOUYA

#### Compétences de la Commission :

Finances, RH, Informatique, administration générale

#### ACHATS

## Responsable: Jean-Claude DELAGNES

Bernard LEFEBVRE Jean-Marie DANGLES Anne-Marie SCHNEIDER

Philippe VARSI Julien CERLES Marie GAILLAC

#### Compétences de la Commission :

Négociation des contrats, Mutualisation

#### TRAVAUX VOIRIE

#### Responsable: Jean-Marie DANGLES

Michel EXPERT. Christian BIER Vincent CANTALA René JALBERT

André LESCURE

### Compétences de la Commission :

Voirie

### TRAVAUX BATIMENTS ACCESSIBILITÉ

#### Responsable: Claude LACAZE

**Jean-Marie DANGLES** 

Claude FABRE

Bernard FERRIERES

Montserrat ETOURNEAUD

Paul FABRE

#### Compétences de la Commission :

Bâtiments, accessibilité

#### TRAVAUX ENVIRONNEMENT

#### Responsable: Françoise ROUTABOUL

Montserrat ETOURNEAUD

Françoise PLEGAT

Serge FABRE

#### Compétences de la Commission :

Espaces verts, parcs publics, parkings

### SOLIDARITÉ – JEUNESSE

#### Responsable: Josette LALA

Françoise ROUTABOUL

Yvette BANCAL

Michel EXPERT

Séverine GRES

Bertrand CAYZAC

#### Compétences de la Commission :

Affaires sociales, jeunesse, écoles, santé

#### ANIMATION

#### Responsable: Denise BRUEL

Françoise ROUTABOUL

Claude FABRE

Eliane BERTRAND

Marie GAILLAC

#### Compétences de la Commission :

Vie associative, sport

#### DÉVELOPPEMENT

#### Responsable: Michel CABROL

Philippe VARSI

Bernard LEFEBVRE

Michel EXPERT

Guylain GARCENOT

### Compétences de la Commission :

Développement, économie, commerce, agriculture

#### TOURISME ET PATRIMOINE

#### Responsable: Philippe VARSI

Denise BRUEL

Jean-Claude DELAGNES

Guylain GARCENOT

Michel EXPERT

Michel CABROL

Francis FALLIERES

Annie LAMPLE

#### Compétences de la Commission :

Cestion de l'activité touristiques et visite du patrimoine

### COMMUNICATION

### Responsable: Denise BRUEL

Vincent CANTALA

**Julien CERLES** 

René JALBERT

Bernard LEFEBVRE

Davy LAGRANGE

Marie GAILLAC

Anne-Marie SCHNEIDER

#### Compétences de la Commission :

Bulletin, site internet, presse

## ORGANIGRAMME DE LA COMMU

#### LES ADIOINTS



**Bernard FERRIERES** 

1er Adjoint en charge des Ressources Humaines



Jean-Marie **DANGLES** 

2<sup>ème</sup> Adjoint en charge des Travaux et Voirie



Michel **EXPERT** 

3<sup>ème</sup> Adjoint en charge des Personnes Agées



Anne-Marie **SCHNEIDER** 

4<sup>ème</sup> Adjointe en charge des Finances

Conseillère Communautaire



Michel **CABROL** 

5<sup>ème</sup> Adjoint en charge du Déveleppement



Jean-Claude **DELAGNES** 

6ème Adjoint en charge des Achats

### LES MAIRES DÉLÉGUÉS



Philippe VARSI

Maire délégué de la Commune Historique de CONQUES

Responsable du Pôle Patrimoine

Conseiller Communautaire



**Abel BONNEFOUS** 

Maire délégué de la Commune Historique de NOAILHAC

Responsable du Pôle Technique

Conseiller Communautaire



Jean-Paul DELAGNES

Maire délégué de la Commune Historique de GRAND-VABRE

Responsable du Pôle Service à la Population

> Conseiller Communautaire



**Bernard LEFEBVRE** 

Maire délégué de la Commune Historique de ST-CYPRIEN SUR **DOURDOU** 

Responsable du Pôle RH & Finances

> Conseiller Communautaire

## Bernard LEFEBVRE Maire de CONQUES-EN-ROUERGUE



Vice-Président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse à la Communauté de Communes CONQUES-MARCILLAC

> Président du CCAS (centre communal d'action sociale)

#### LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**CONQUES** 

René JALBERT

Francis FALLIERES

Guylain GARCENOT

Annie LAMPLE

Roger DELAGNES

Jean-Pierre OLIVE

Montserrat ETOURNEAUD

**GRAND-VABRE** 

Marie-Noëlle PINQUE BOUMBOUYA

Séverine GRES

Marie GAILLAC

Paul FABRE

André LESCURE

Serge FABRE

**NOAILHAC** 

Michèle BUESSINGER PRADELS

Anne-Marie MASCLES

Davy LAGRANGE

Daniel FABRE

Vincent CANTALA

Julien CERLES

Hervé ROUALDES

SAINT-CYPRIEN

Claude FABRE

Yannick CASSAGNES

Eliane BERTRAND

Françoise PLEGAT

Frédéric BOUISSOU

Mathieu CAVALIE

Stéphane ROUSSEL Maria PEREIRA

Bertrand CAYZAC

## NE DE CONQUES-EN-ROUERGUE



Claude LACAZE 7<sup>ème</sup> Adjoint en charge des Bâtiments et Accessibilité Conseiller Communautaire



LALA 8<sup>ème</sup> Adjointe en charge de la Solidarité et Jeunesse

Josette



BRUEL

9ème Adjointe en charge des Animations et de la Communication

Denise



IO<sup>ème</sup> Adjointe Membre de la commission Solidarité Jeunesse

**Yvette** 

**PRADELS BANCAL** 



ROUTABOUL

Ilème Adjointe
en charge de
l'Environnement

Françoise



Christian BIER 12<sup>ème</sup> Adjoint Membre de la commission Voirie

## LES PÔLES

• Pôle Finances, Ressources humaines, Administration générale, Informatique, Sécurité

Responsable: Bernard LEFEBVRE

• Pôle Technique, Voirie, Bâtiments, Espaces publics, Accessibilité

Responsable: Abel BONNEFOUS

 Pôle Service à la population, Affaires Sociales, Jeunesse, Écoles, Santé, Vie Associative

Responsable: Jean-Paul DELAGNES

• Pôle Patrimoine, Développement, Économie, Commerce, Agriculture

Responsable: Philippe VARSI

LES RESPONSABLES

### LES SECRETAIRES



**Monique BIER**Secrétaire générale



**Catherine BARRES**Service à la population



Patricia ESPINASSE Ressources humaines



Chantal JOULIA Finances



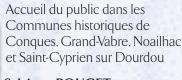
Yves SOLIGNAC Responsable des Services Techniques



**Brigitte JOULIA**Responsable du Service Patrimoine



Monique ROUALDES



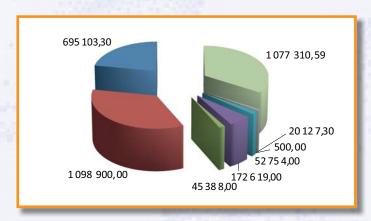


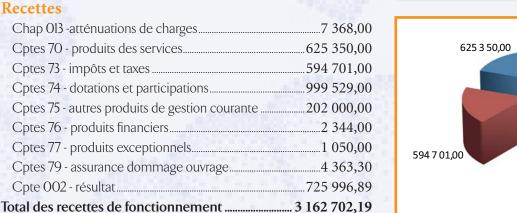
## LE BUDGET 2016

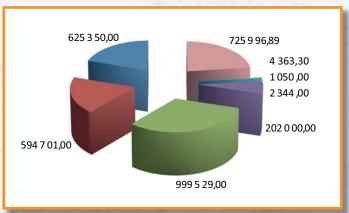
### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### Dépenses

Chap OII - charges à caractère général	695 103,30
Chap 012 - charges de personnel	1 098 900,00
Chap 014 - atténuation de produits	45 388,00
Cptes 65 - autres charges de gestion courante	172 619,00
Cptes 66 - charges financières	52 754,00
Cptes 67 - charges exceptionnelles	500,00
Cptes 68 - dotation aux amortissements	20 127,30
Chap 022 - dépenses imprévues de fonctionnement.	0,00
Chap 023 - virement à la section d'investissement	1 077 310,59
Total des dépenses de fonctionnement	3 162 702,19



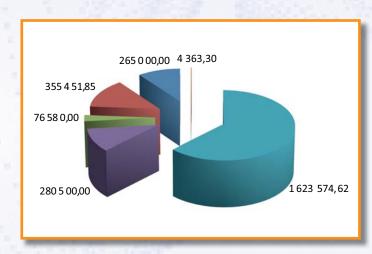




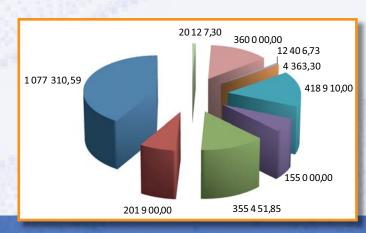
#### SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Total des dépenses d'investissement	2 605 469,77
Cpte 040 - opérations d'ordre	4 363,30
parking Conques - coeur village Grandvabre)	.1 623 574,62
sécurisation trésor - accessibilité - via Podiensis	
St-Cyprien - multiple rural Noailhac - Tympan -	
(SF Grand-Vabre - DAB Conques - vestiaires foot	
Cpte 23 - immo en cours	
(voirie - éclairage public - travaux bâtiments matériel et outillage - mobilier)	280 500,00
Cpte 21 - immo corporelles	
(frais d'étude, document d'urbanisme)	76 580,00
Cpte 20 - immo incorporelles	
Cpte 001 - solde d'exécution reporté (déficit 2015)	355 451,85
Cpte 16 - remboursement d'emprunt (capital)	265 000,00



Recettes	
Cpte 021 - excédent de fonctionnement reporté.	1 077 310,59
Cptes 10 - FCTVA + taxe aménagement	201 900,00
Cpte 1068 - réserve	355 451,85
Cptes 16 - emprunts et dettes assimilées	155 000,00
Cptes 13 - subventions	418 910,00
Cptes 23 - autres immo financières	4 363,30
Cptes 27 - rembt autres Ets publics	12 406,73
Cpte 024 - vente de Bâtiments	360 000,00
Cpte 041 - opérations patrimoniales	20 127,30
Total des recettes d'investissement	2 605 469,77



## QUAND NOS AÎNÉS SE RÉUNISSENT

Le 28 avril 2016, la salle des fêtes de Saint-Cyprien accueillait environ 220 convives venus de Conques, Grand-Vabre, Noailhac, et Saint-Cyprien sur Dourdou.

Monsieur le Maire s'est réjoui d'accueillir cette nombreuse assemblée. Il a insisté sur l'intérêt porté à la participation active de chaque membre dans le façonnage de notre territoire, pour en faire ce qu'il est aujourd'hui : accueillant et agréable à vivre tous ensemble.

Le repas concocté par le traiteur François Arnaud (qui avait fait ses armes chez Pierre Boscus) a été fort apprécié de tous.

Le sympathique groupe local "Stockfish" a animé ce repas et, grâce à un répertoire varié, a entraîné les amateurs de danses traditionnelles à satisfaire leur passion : activité fort bénéfique après "l'activité mandibulaire".

Nous espérons que cette première sera renouvelée et que ceux qui n'ont pas pu ou pas osé se joindre à cet évènement viendront enrichir cet élan fraternel et convivial.



## INAUGURATION DU DISTRIBUTEUR DE BILLETS



La nuit du 7 juillet 2015 ont eu lieu l'arrachage et le vol du distributeur automatique de billets installé sur le mur de la façade de l'agence postale communale. Et depuis, plus de distributeur automatique de billets (DAB), ce qui a compliqué la vie des habitants, des commerçants, des touristes et des pèlerins.

M. Bernard FERRIERES, en charge de ce dossier, a donc sollicité divers partenaires et c'est le Crédit Agricole qui a répondu favorablement. Le DAB a été remis en fonction le week-end de Pâques après de longs mois de travaux.

L'inauguration a eu lieu le vendredi 13 mai, en présence de Bernard LEFEBVRE, Maire – Bernard FERRIERES, Adjoint – Pascal DUPRAT, Directeur général adjoint développement du Crédit Agricole Nord

Midi-Pyrénées, assistés de Pierre-Yves MIQUET, David PONS et Francis FOURES, Assistants techniques et Benoît QUINTARD, Président de la caisse locale de Rodez. Assistaient également à cette cérémonie, les maires délégués, les adjoints, des conseillers municipaux de la commune nouvelle, des artisans et commercants.

À l'issue de cette cérémonie, les personnes présentes se sont rassemblées au centre culturel pour partager le verre de l'amitié.

## PLAN CANICULE 2016

### **CONSIGNES EN CAS DE FORTES CHALEURS:**

Protection du soleil : rideaux ou volets fermés

Température inférieure à 28°/25°

Réfrigérateur en état de marche

Boissons disponibles

Porter des vêtements légers, amples et en coton

S'hydrater: boire 1.5L d'eau par jour

Se rafraîchir en se mouillant la peau (douche conseillée)

Se tenir devant un ventilateur Occuper la pièce la plus fraîche

Donner des nouvelles au moins une fois par jour



### **VOTRE MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE:**

Vous hésitez à vous déplacer, Vous désirez rencontrer quelqu'un, Vous manquez de boissons,

Vous ressentez un malaise.

De 9h00 à 17h00 : Appelez votre mairie

De 17h00 à 9h00 : Appelez un membre du Conseil

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps
et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Vicinity of la control d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

BOIRE RÉGULIÈREMENT

DE L'EAU

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Manger en quantité suffisante

L'EAU

Donner et prendre des nouvelles et se efforts physiques

La liste des numéros de téléphone des élus sera communiquée par courrier.

## DÉFIBRILATEUR



Un défibrillateur est installé dans chaque Commune historique :

- CONQUES, à l'entrée du musée
- GRAND-VABRE, dans le couloir de la Mairie
- NOAILHAC, à la salle des fêtes
- SAINT-CYPRIEN, sous l'abribus

## TRANSPORT À LA DEMANDE

### NOUVEAU: CARTE DE RÉDUCTION POUR LES JEUNES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Afin de favoriser la mobilité des jeunes, les élus de la Communauté de Communes Conques-Marcillac ont décidé d'instaurer un tarif réduit de 50%.

#### Qui peut bénéficier du tarif réduit de 50% pour le TAD?

Tout jeune de moins de 25 ans ou demandeur d'emploi, habitant le territoire de la Communauté de Communes Conques-Marcillac

### Comment obtenir la carte de réduction pour le TAD?

- Remplir le formulaire de demande en Mairie, au Point Emploi Conques-Marcillac ou en ligne sur www.cc-conques-marcillac.fr
- Fournir les justificatifs suivants : photo d'identité, justificatif de domicile (de moins de 3 mois), pièce d'identité, attestation Pôle Emploi de moins de 12 mois (pour les demandeurs d'emploi uniquement).
- La carte de réduction est ensuite retournée par courrier avec sa date de validité.

#### Comment bénéficier du tarif réduit?

Présentez la carte au transporteur au moment du règlement.

**Exemple :** Le trajet jusqu'à Rodez coûte 3,5€ l'aller, 5€ l'aller-retour, au lieu de 7€ l'aller et 10€ aller-retour.

Pour tous renseignements, contactez la Communauté de Communes Conques-Marcillac

Tél. 05.65.71.86.20 – contact@cc-conques-marcillac.fr

Retrouvez toutes les informations sur www.cc-conques-marcillac.fr

Vous		À quelle heure ?		Conbien ça coûte?		Qui contacter? (Réservation la
souhaitez vous rendre à	Quels jours?	Arrivée à destination	Horaire de retour	Aller simple	Aller retour	veille de votre trajet)
Saint-Cyprien sur Dourdou	Jeudi	9h00	11h3O	4,50 €	7,00€	SARL
Rodez	Mercredi	14h00	17h00	7,00€	10,00€	Taxis LAMPLE 04 71 49 95 55 ou 06 07 75 93 32
Decazeville	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> vendredi du mois	9h00	11h3O	7,00€	10,00€	



# RENSEIGNEMENTS UTILES

### **SANTÉ**

Médecins (Groupe médical)		Infirmiers	
Docteur BRUN	05 65 69 82 71	Mme LOMBARD Régine	06 08 64 24 76
Docteur HANSELER	05 65 69 82 71	Mme ALEYA Sophia	06 08 64 24 76
		M. SAULES Thierry	06 08 64 24 76
Chirurgien dentiste		Mme DELAGNES Carole	05 65 72 82 49
Docteur CAULE	05 65 72 81 81	Mme ESCUDIER Emilie	05 65 72 82 49
		Mme SCEPE Marie	
Masseurs Kinésithérapeutes		Mme BREGOU Florence	
M. ANDRE		Mme MOLINO Isabelle	
M. DALLE	05 65 72 86 25	Mme DAYNIEZ Charlotte	05 65 69 82 49
		Mme PINTO Alexandra	06 08 64 24 76
Réflexologue		ni .	
Mme GELIN	06 25 33 08 67	Pharmacie	
		M. PARET	05 65 69 83 23
Aides soignantes			
Service des 3 Vallées		Vétérinaires	
A. D. M. R	05 65 67 40 37	SCP vétérinaire	05 65 69 85 60
ACCUEIL DE JOUR «Les Myosotis»	05 65 78 52 93		

## COORDONNÉES ET HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES DÉLÉGUÉES

<b>CONQUES</b> Tél: 05.65.72.83.60 - Fax: 05.65.72.81.58		NOAILHAC Tél : 05.65.69.85.81 - Fax : 05.65.72.66.42		
LUNDI	13 H 30 - 17 H	LUNDI		
MARDI		MARDI	14 H - 17 H	
MERCREDI	9 H - 12 H 30	MERCREDI		
JEUDI	13 H 30 - 17 H	JEUDI		
VENDREDI		VENDREDI	9 H - 12 H	
<b>GRAND-VABRE</b> Tél: 05.65.69.82.38 - Fax: 09.70.61.41.49		<b>ST-CYPRIEN-SUR-DOURDOU</b> Tél : 05.65.69.83.16 - Fax : 05.65.69.89.31		
LUNDI		LUNDI	8 H - 12 H	
MARDI	9 H - 12 H	MARDI	8 H - 12 H	
MERCREDI	14 H - 17 H	MERCREDI	8 H - 12 H	
JEUDI	9 H - 12 h	JEUDI	8 H - 12 H	
VENDREDI		VENDREDI	8 H - 12 H	

NOTA : chaque secrétariat assure un service identique pour l'ensemble du territoire de la commune nouvelle